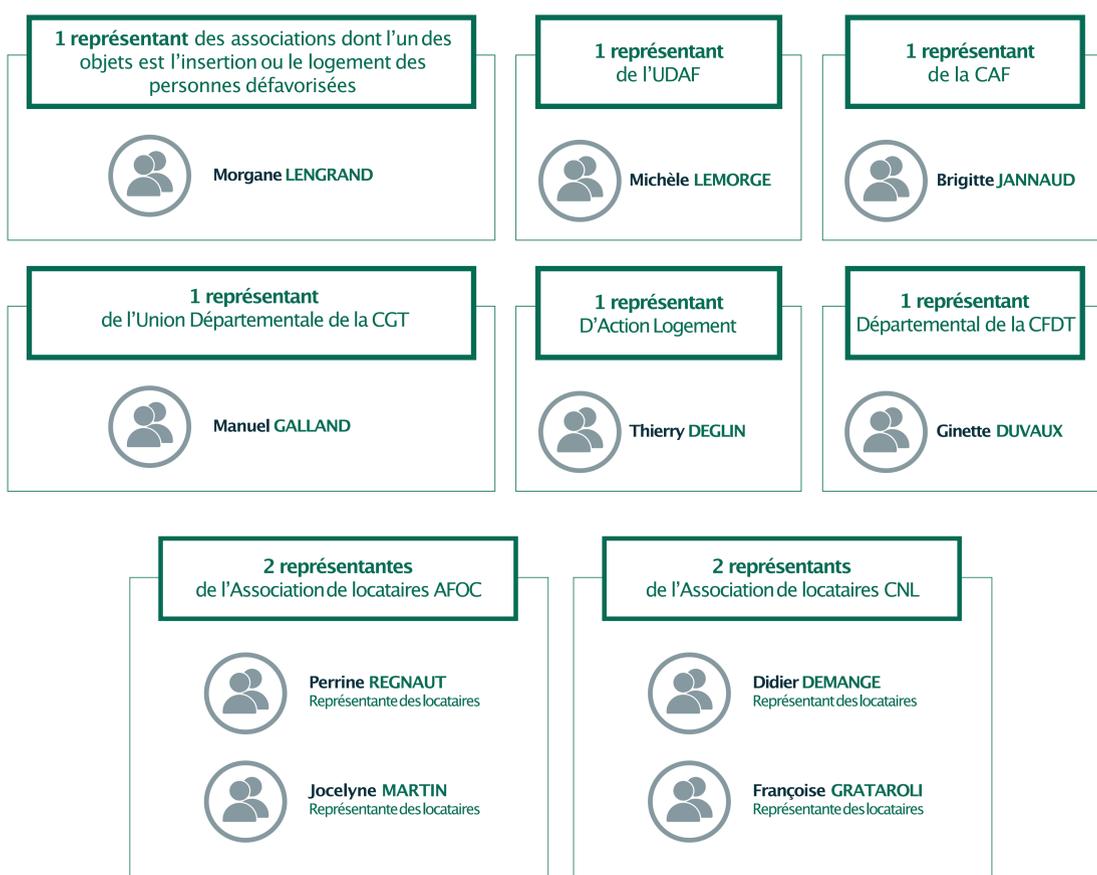


La gouvernance

Le conseil d'Administration

Il définit les orientations et les choix stratégiques à moyen et long terme. Il prend toutes les décisions de politique générale de l'Office.

Sa composition :



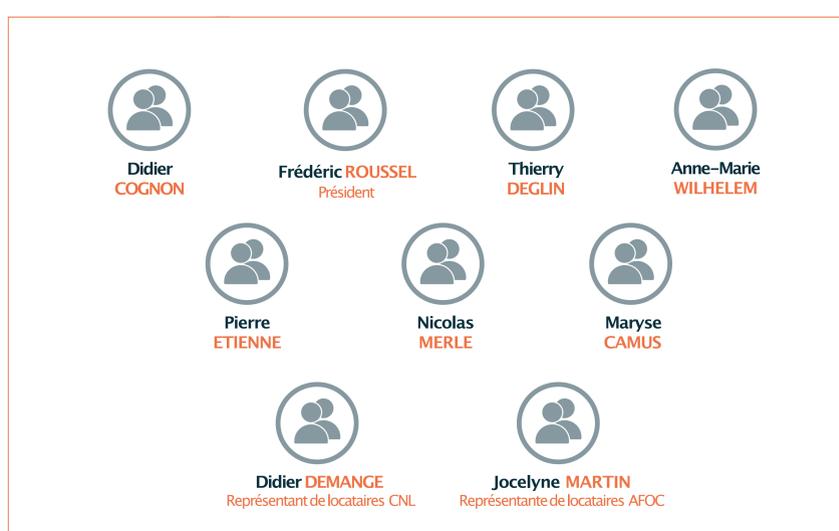
Le Bureau

Le Conseil d'Administration délègue certaines compétences au Bureau et au Directeur Général. Il autorise et valide la réalisation et le financement des opérations, ainsi que les ventes.



La Commission des Finances

Cette instance est consultée lors de la préparation du débat d'orientation ou du bilan annuel.



La Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements

Cette instance a pour mission d'attribuer nominativement chaque logement conformément aux obligations réglementaires et aux orientations fixées par la Charte d'attribution.

